VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2026-00054 1104 Chemin d'Oka (Lot 6 678 019)	D'autoriser l'implantation du bâtiment multifamilial d'envergure avec : - une marge latérale droite de 1,9 mètres au lieu de 4 mètres ; - des conteneurs (2) semi-enfouis en cours avant secondaire plutôt qu'en cour latérale ou arrière ;
Dossier 2026-00056 18, 9e Avenue (Lot 1 605 341)	D'autoriser l'implantation d'un bâtiment trifamilial isolé sur un terrain d'une superficie de 367,3 mètres carrés au lieu de 420 mètres carrés.

Fait à Deux-Montagnes, le 25 février 2026.

(s) *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier, Directeur du greffe et des affaires juridiques